

ACTION URGENTE

BAHREÏN. UN PRISONNIER D'OPINION EST PRIVÉ DE SOINS MÉDICAUX

L'administration pénitentiaire interdit au prisonnier d'opinion Mahdi Issa Mahdi Abu Dheeb de recevoir son traitement contre l'hypertension et le diabète depuis le mois de mars. Mahdi Issa Mahdi Abu Dheeb s'est également vu interdire des chaussures de maintien qui lui avaient été recommandées par son médecin pour atténuer le mal de dos dont il souffre depuis qu'il a été torturé en 2011.

La famille de **Mahdi Issa Mahdi Abu Dheeb** a déclaré à Amnesty International que des membres de l'administration pénitentiaire de la prison de Jaww, au sud de la capitale, Manama, l'empêchaient de recevoir son traitement contre l'hypertension et le diabète, ainsi que des comprimés de vitamines depuis que des émeutes ont éclaté dans la prison de Jaww en mars 2015. Le médecin de la prison a dit à Mahdi Abu Dheeb que sa famille devait apporter ses médicaments à la prison, ce qu'elle a fait. Mais les membres du personnel pénitentiaire ont refusé de prendre les médicaments car ils n'avaient pas reçu d'ordres autorisant Mahdi Abu Dheeb à recevoir des médicaments provenant de l'extérieur de la prison.

Mahdi Abu Dheeb a appelé sa famille le 23 août et lui a demandé, comme lui avait dit le médecin, de lui apporter des chaussures de maintien qui lui permettraient de soulager son mal de dos. Le lendemain, sa famille a apporté des chaussures à la prison, mais le personnel pénitentiaire a refusé de les prendre, évoquant le même prétexte que précédemment.

Mahdi Abu Dheeb a subi des blessures au dos et a notamment eu un disque déplacé. Ces blessures ont été causées par les actes de torture dont il a été victime pendant les 64 jours de détention à l'isolement qui ont suivi son arrestation le 6 avril 2011. Depuis, il éprouve des difficultés à marcher sans être soutenu et il a dû utiliser, occasionnellement, un fauteuil roulant. Il a dit à sa famille que, lors des émeutes qui ont éclaté dans la prison en mars 2015, on l'avait forcé à se tenir debout pendant de longues périodes, et qu'aujourd'hui, il n'était plus capable de marcher sans aide.

Mahdi Abu Dheeb purge actuellement une peine d'emprisonnement de cinq ans pour avoir participé à des actions de protestations contre le gouvernement en février 2011 et pour en avoir été l'un des chefs de file. Il doit être libéré en avril 2016.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en anglais, en arabe ou dans votre propre langue :

- demandez aux autorités bahreïnites d'autoriser immédiatement Mahdi Issa Mahdi Abu Dheeb à recevoir ses médicaments, vitamines et ses chaussures de maintien ;
- priez-les de libérer cet homme immédiatement et sans conditions, car il s'agit d'un prisonnier d'opinion, détenu uniquement pour avoir exercé pacifiquement ses droits à la liberté d'expression et de réunion.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 7 OCTOBRE 2015 À :

Roi de Bahreïn

Shaikh Hamad bin 'Issa Al Khalifa
Office of His Majesty the King
P.O. Box 555
Rifa'a Palace, al-Manama, Bahreïn
Fax : +973 1766 4587 (merci de vous
montrer persévérant-e)
Formule d'appel : Your Majesty, / Sire,
(Votre Majesté, dans le corps du texte)

Ministre de l'Intérieur

Shaikh Rashid bin 'Abdullah Al Khalifa
Ministry of Interior
P.O. Box 13, al-Manama, Bahreïn
Fax : +973 1723 2661
Courriel : info@interior.gov.bh
Formule d'appel : Your Excellency, /
Monsieur le Ministre,

Copies à :

Ministre de la Justice et des Affaires islamiques
Shaikh Khalid bin Ali bin Abdullah Al Khalifa
Ministry of Justice and Islamic Affairs
P. O. Box 450, al-Manama, Bahreïn
Fax : +973 1753 1284
Courriel : via
<http://www.moj.gov.bh/en/default76a7.html?action=category&ID=159>
Twitter : @Khaled_Bin_Ali

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de Bahreïn dans votre pays (adresse/s à compléter) :

Name, Address 1, Address 2, Address 3, Fax number.

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci. Ceci est la dixième mise à jour de l'AU 227/11. Pour plus d'informations : www.amnesty.org/fr/documents/mde11/060/2012/fr/.



ACTION URGENTE

BAHREÏN. UN PRISONNIER D'OPINION EST PRIVÉ DE SOINS MÉDICAUX

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Mahdi Issa Mahdi Abu Dheeb est l'ancien président de l'Association des enseignants de Bahreïn (BTA). Il a été condamné le 25 septembre 2011 par le Tribunal de première instance pour la sûreté nationale, un tribunal militaire, à une peine de 10 ans d'emprisonnement. Ce jugement a été rendu en même temps que la condamnation de Jalila al Salman, vice-présidente de la BTA, à une peine de trois ans de prison. Tous deux étaient accusés, entre autres, d'avoir utilisé de leurs positions au sein de la BTA pour appeler à une grève des enseignants ; d'avoir interrompu le processus d'enseignement ; d'« incitation à la haine envers le régime » et de « tentative de renversement du système dirigeant » ; de détention de tracts et de diffusion de fausses rumeurs et informations. Le 21 octobre 2012, la peine prononcée à l'encontre de Mahdi Abu Dheeb a été ramenée à cinq ans et celle de Jalila al Salman à six mois par la Haute Cour criminelle d'appel, un tribunal civil. Depuis, Mahdi Abu Dheeb purge sa peine dans le bâtiment 10 de la prison de Jaww.

Mahdi Issa Mahdi Abu Dheeb a été arrêté le 6 avril 2011 après une descente effectuée chez son oncle. Sa famille n'a appris où il se trouvait qu'au bout de 24 jours. Il a été maintenu en détention à l'isolement pendant 64 jours, période pendant laquelle il dit avoir été torturé. Il aurait notamment été frappé à la tête, dans le dos et aux jambes et aurait été obligé de rester debout pendant de longues périodes. Sa famille et la personne qui assure sa défense n'ont été autorisés à le voir que lors de la première audience de son procès, le 7 juin 2011. En avril 2012, lors d'une audience de son procès en appel, Mahdi Abu Dheeb a décrit des actes de torture auxquels il aurait été soumis par des représentants des forces de sécurité et a donné les noms des agents qui l'auraient torturé, demandant au ministère public d'ouvrir une enquête et de l'interroger en juin sur ces actes de torture. Le même mois, ses avocats ont dénoncé le fait que l'examen médical de Mahdi Abu Dheeb n'avait pas été « indépendant » et ont demandé qu'un autre examen soit réalisé par un médecin indépendant conformément aux dispositions du Protocole d'Istanbul relatives aux examens médicaux des victimes présumées de la torture. L'unité spéciale d'enquête n'a pas encore donné ses conclusions et les agents qui auraient commis des actes de torture sur Mahdi Abu Dheeb n'ont pas été jugés.

Pour plus d'informations, consultez notre rapport de novembre 2012 intitulé *Reform shelved, repression unleashed* (<https://www.amnesty.org/fr/documents/mde11/062/2012/en/>), ainsi que notre rapport d'avril 2015 intitulé *Behind the rhetoric: Human rights abuses in Bahrain continue unabated* (<https://www.amnesty.org/fr/documents/mde11/1396/2015/en/>).

Nom : Mahdi Issa Mahdi Abu Dheeb
Homme

Action complémentaire sur l'AU 227/11, MDE 11/2330/2015 26 août 2015